REGLEMENT DU TRAIL DES HAUTES-CHAUMES ROCHE EN FOREZ

02 mai 2027

1. Organisateur.

La course est organisée par le comité des fêtes de Roche en Forez.

2. Participation.

Le parcours de 7 kms est ouvert à partir de cadet(te) (né en 2011 et avant).

Le parcours de 15 kms est ouvert à partir de junior (né en 2009 et avant).

Le parcours de 27 kms est ouvert à partir d'espoir (né en 2007 et avant).

Le parcours de 40 kms est ouvert à partir d'espoir (né en 2007 et avant).

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 02 mai 2027
- Des dispositions du présent règlement.

3. Parcours.

Cette course comprendra 4 distances en nature, sur des sentiers dans les monts du Forez en semi-autosuffisance: 7 kms (départ à 9H30), 15 kms (départ à 9H15), 27 kms (départ à 8H45) et 40 kms (départ à 7H00).

7 kms 280m de dénivelé

15 kms 550m de dénivelé

27 kms 1000m de dénivelé

40 kms 1550m de dénivelé

Les profils sont disponibles sur le site : http://trailhauteschaumes.wixsite.com/roche

Le parcours sera balisé à la rubalise, à la chaux et par du fléchage.

Respect du parcours balisé et de l'environnement.

Départ: Parking salle des fêtes de Roche en forez.

Arrivée : Parking salle des fêtes de Roche en forez.

4. Barrières horaires et points de contrôle.

Tout coureur n'atteignant pas les postes de contrôle dans le temps imparti se verra retirer sa puce et son dossard de chronométrage, et ne sera plus placé sous la responsabilité de l'organisateur.

- Pour les 4 parcours : « Arrivée parking de la salle des fêtes » - fin de courses, arrivées avant 14H00
- Pour le parcours de 40 kms : « La croix du Fau » - 18,5 kms parcourus, course stoppée à 10H15

 « Bazannes » - 27,0 kms parcourus, course stoppée à 11H30
- Pour le parcours de 27 kms : « Bazannes » - 13,5 kms parcourus, course stoppée à 11H30

5. Ravitaillement.

1 ravitaillement sur le 7 kms, 2 ravitaillements sur le 15 kms, 3 sur le 27 kms et 4 sur le 40 kms.

Dans un soucis d'éco responsabilité merci de prévoir votre contenant liquide (gobelet ou bidon).

Repas chaud offert à tous les participants à l'arrivée.

6. Sécurité.

Les secours seront assurés par un service de secours et un médecin qui sera positionné à l'arrivée.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

En cas d'accident :

- Les concurrents se doivent secours et entraide
- Protéger la personne et alerter l'organisateur soit par téléphone au 06-87-40-12-37 ou auprès du signaleur le plus proche.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard avec la puce. Il doit informer l'organisation sur la façon de rentrer au départ de la course.

Les bâtons sont autorisés sauf pour les 500 premiers mètres de la course où ils doivent être dans le sac pour éviter tout forme de blessures.

Cani cross interdit sur la course.

7. Matériel obligatoire.

Des contrôles aléatoires seront effectués à la remise du dossard, sur les parcours ou sur les lignes de départ/arrivée.

Numéro du PC sécurité à enregistrer : 06-87-40-12-37

Parcours de 7 kms : pas de matériel obligatoire, (gobelet pour ravitaillement)

Parcours de 15 kms : un sifflet ou téléphone, alimentation solide et liquide personnel, couverture de survie, gobelet pour ravitaillement

Parcours de 27 kms et de 40 kms : sifflet, téléphone avec numéro du PC sécurité, alimentation solide et liquide personnel, couverture de survie, coupe-vent, gobelet pour ravitaillement, pièce d'identité (du matériel supplémentaire peut-être demandé 3 jours avant le course en fonction de la météo : bonnet, tour de cou, réserve d'eau…)

8. Inscriptions.

- ***en ligne par logicourse :*** **sur www.logicourse.fr jusqu'au vendredi 30 avril minuit.**

Le paiement s'effectuera par carte bancaire.

- ***par courrier jusqu'au 11 avril*** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

NIGON Cédric - 75 chemin de la Griotte 42600 ROCHE EN FOREZ - Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, le P.P.S toujours valide au jour de la course (ou copie de la licence) et le règlement correspondant (chèque à l'ordre du comité des fêtes de Roche en Forez).

- ***pas d'inscriptions le jour de la course***.

Les quatre épreuves seront limitées à 700 dossards et puces maxi.

Course du 7 kms	12€ jusqu'au 11 avril – 16€ du 12 avril au 30 avril
Course du 15 Kms	17€ jusqu'au 11 avril – 21€ du 12 avril au 30 avril
Course du 27 Kms	23€ jusqu'au 11 avril – 28€ du 12 avril au 30 avril
Course du 40 Kms	30€ jusqu'au 11 avril – 35€ du 12 avril au 30 avril

Un lot aux 500 premiers inscrits et repas offert à tous les participants.

1€ par concurrent reversé aux associations « CHUKIDS 42 », et « ENSEMBLE ON MET LES GAZ » pour Théo.

Aucune inscription par téléphone ou courrier électronique.

9. Horaires et accueil :

Retraits des dossards :

- Le jour de la course à partir de 5H45 et jusqu'à 30 minutes avant le départ, à la salle des fêtes de Roche en Forez.

ATTENTION, PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE POUR RETIRER SON DOSSARD.

10. Assurance.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.

Cependant, il est fortement conseillé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

11. Licence / Certificat médical.

Pour les personnes majeures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé entreprise, d'une licence Athlé running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (attention les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Encadrement ne sont pas acceptées).
- d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé son « PPS » mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS devra être toujours valide à la date de la manifestation.

Pour les personnes mineures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé entreprise, d'une licence Athlé running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- de la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

12.Epingles.

Prévoir des épingles pour fixer le dossard**.**

13.Classements.

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur les 4 courses.

14.Récompenses.

Produit locaux, articles de sport, trophées.

Pour les 4 courses, les 4 premiers hommes et femmes au scratch.

15. Propriété individuelle de l'image.

La participation à cette manifestation, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de ladite manifestation.

16. Loi informatique et liberté.

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités

informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

17. Modification et annulation.

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

18. Engagement contractuel.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

19. Règles sanitaires

En fonction des mesures gouvernementales, les règles sanitaires sont susceptibles d'évoluer. Les éventuelles évolutions seront visibles via notre site internet et notre page Facebook.

20. Renseignements.

Tél : 06 87 40 12 37

Ou mail nigon.cedric@orange.fr ou traildeshauteschaumes@yahoo.com

http://trailhauteschaumes.wixsite.com/roche

http://www.logicourse.fr/inscriptions/

REGLEMENT COURSES ENFANTS

ROCHE EN FOREZ

02 mai 2027

A l'occasion du Trail des Hautes-Chaumes, nous vous proposons des courses enfants.

Ces courses se dérouleront pour les enfants nés entre 2024 et 2012 le dimanche 02 mai 2026 à partir de 11H30.

Inscriptions :

Pour inscrire votre enfant, il faudra remplir le bulletin d'inscription prévu sur place le jour de la course (comprenant l'autorisation parentale).

Les inscriptions de dérouleront sur la ravito d'arrivée parking de la salle des fêtes de 9H00 à 11H00.

Le départ et l'arrivée s'effectueront à proximité du parking de la salle des fêtes sous l'arche « Loire Forez ».

Le parcours sera sécurisé et d'une logistique adaptée à cette catégorie d'âge.

Trois courses seront proposées : 450m, 900m et 1350m (rendez-vous 10 minutes avant le départ)

- 11H30 (450m) : enfants nés en 2024, 2023, 2022, 2021 (3 à 6 ans)
- 11H45 (900m) : enfants nés en 2020, 2019, 2018, 2017 (7 à 10 ans)
- 12H00 (1350m) : enfants nés en 2016, 2015, 2014, 2013, 2012 (11 à 15 ans)

L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés FFA et aux non licenciés.

Au départ des animateurs feront office de régulateurs de course.

Les inscriptions seront limitées à 100 enfants sur l'ensemble des 3 parcours.

Ravitaillement en fin de course : collation offerte à chaque enfant.

Récompenses : à tous les arrivants.

Tarifs : Versement libre de la part du participant.

Présence médicale : secouristes + médecin présent tout au long de l'évènement.

Droits d'image :

« J'autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles pourrais apparaître mon enfant, prises à l'occasion de sa participation à « la course enfant du Trail des Hautes-Chaumes », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à

cette durée ».

Assurances :

Conformément aux dispositions légales, les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Les non-licenciés s'engagent à posséder une assurance individuelle de responsabilité civile et corporelle. Dans le cas contraire, en cas de non-respect de cette clause, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables en cas d'accident.